



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2016-11

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-07-007 - Arrêté conjoint n°2016- 384 portant désignation des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France réunie pour la création d'un service expérimental d'aides et de soins à domicile (4 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

IDF-2016-11-15-005 - ARRETE accordant à LEVALLOIS 7 PABLO NERUDA l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme (2 pages)

Page 8

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2016-11-14-007 - Arrêté du 14 novembre 2016 désignant les bureaux et sections de vote annexe-liste bureaux et sections de vote- Elections CROUS 2016 (4 pages)

Page 11

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-07-007

Arrêté conjoint n°2016- 384 portant désignation des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux relevant de la

Arrêté conjoint n°2016- 384 portant désignation des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France réunie pour la création d'un service expérimental d'aides et de soins à domicile

pour la création d'un service expérimental d'aides et de soins à domicile

Arrêté conjoint n°2016- 384

Portant désignation des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France réunie pour la création d'un service expérimental d'aides et de soins à domicile

**Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Île-de-France**

**Le Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.313-1-1 et suivants et R.313-1 et suivants ;

Vu le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'avis d'appels à projets du 7 avril 2016 pour la création d'un service expérimental d'aides et de soins à domicile dans le Département des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 11 août 2016 portant désignation des membres permanents avec voix délibérative, en qualité de coprésident et de représentants du Département des Hauts-de-Seine, conformément au a) du 4° du II de l'article R.313-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la décision en date du 15 septembre 2016 portant désignation des membres permanents avec voix délibérative, en qualité de coprésident et de représentants de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, conformément au a) du 4° du II de l'article R.313-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté conjoint n°2013-260 des coprésidents de la commission d'appel à projets du 20 décembre 2013 portant désignation des membres à voix consultative en application des 1°, 2° et 3° du III de l'article R.313-1 du même code ;

Vu l'arrêté conjoint n°2016-362 des coprésidents de la commission d'information et de sélection d'appel à projets du 28 octobre 2016 portant désignation des membres à voix consultative en application des 2° et 3° du III de l'article R.313-1 du même code ;

Vu l'arrêté de la coprésidente de la commission auprès du Département des Hauts-de-Seine du 26 octobre 2016 portant désignation à parité des personnels mentionnés au 4° du III de l'article R.313-1 du même code ;

Vu la décision du coprésident de la commission auprès de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France du 7 septembre 2016 portant désignation à parité des personnels mentionnés au 4° du III de l'article R.313-1 du même code ;

Considérant que la durée du mandat des membres relevant du 1° du III de l'article R.313-1 du Code de l'action sociale et des familles désignés par l'arrêté n°2013-260 du 20 décembre 2013 susvisé est de 3 ans,

ARRESENT

Article 1 :

Sont désignés pour siéger en qualité de membres permanents avec voix délibérative de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux pour la création d'un service expérimental d'aides et de soins à domicile, conformément au a) du 4° du II de l'article R.313-1 du Code de l'action sociale et des familles :

Au titre des représentants du Département des Hauts-de-Seine :

○ Coprésidente de la commission :

Titulaire : Madame Marie-Laure GODIN, Vice-Présidente du Conseil départemental et représentante du Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
Suppléante : Madame Armelle TILLY, Conseillère départementale déléguée

○ Représentants du Département :

Titulaire : Madame Rita DEMBLON-POLLET, Conseillère départementale déléguée
Suppléant : Madame Véronique BERGEROL, Conseillère départementale déléguée

Titulaire : Madame Nathalie PITROU, Conseillère départementale déléguée
Suppléant : Madame Alexandra FOURCADE, Conseillère départementale

Au titre des représentants de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France :

○ Coprésident de la commission :

Titulaire : Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur du pôle médico-social et représentant du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France
Suppléant : Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint du pôle médico-social et représentant du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

○ Représentants de l'Agence Régionale de Santé :

Titulaire : Madame Monique REVELLI, Déléguée territoriale des Hauts-de-Seine
Suppléant : Monsieur Olivier DEJEAN, Inspecteur principal - Responsable du secteur médico-social de de la Délégation territoriale des Hauts-de-Seine

Titulaire : Madame Sandrine COURTOIS, Responsable du département organisation de l'offre personnes âgées
Suppléant : Madame Anne GARREC, Responsable du département organisation de l'offre personnes handicapées

Article 2 :

Sont désignés pour siéger en qualité de membres permanents avec voix délibérative de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux pour la création d'un service expérimental d'aides et de soins à domicile, sur proposition respectivement du Comité départemental des retraités et personnes âgées et du Conseil départemental consultatif des

personnes handicapées, conformément au b) du 4° du II de l'article R.313-1 du Code de l'action sociale et des familles :

Au titre des représentants d'associations de retraités et de personnes âgées :

- Titulaire : Madame Monique ZANATTA, Représentante de l'Union nationale interprofessionnelle des retraités CFDT (CODERPA)
Suppléant : Monsieur Albert CALVO, Représentant de l'union française des retraités (CODERPA)
- Titulaire : Madame Monique LEFEBVRE, Personnalité qualifiée CODERPA
Suppléant : Madame Christiane BASSET, Personnalité qualifiée CODERPA
- Titulaire : Madame Brigitte DEDEYAN, Représentante de la fédération nationale des associations de retraités (CODERPA)
Suppléant : Monsieur Marc DE CONDE, Président du CODERPA

Au titre des représentants d'associations de personnes handicapées :

- Titulaire : Madame Catherine ALLIER, Vice-Présidente de l'APRAHM - Autisme
Suppléant : Monsieur Mohamed AGUIB, Vice-président de l'APAJH des Hauts-de-Seine
- Titulaire : Madame Marie-Paule MANSOUR, Déléguée départementale de l'AFCT
Suppléant : Monsieur Hervé WITTMANN, Directeur régional IDF Ouest de l'AFM
- Titulaire : Monsieur Michel GIRARD, Président délégué de l'UNAFAM 92
Suppléant : Monsieur Stephen DECAM, Président de l'ADAPEI 92

Article 3 :

Sont désignés pour siéger en qualité de membres permanents avec voix consultative de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux pour la création d'un service expérimental d'aides et de soins à domicile, conformément au 1° du III de l'article R.313-1 du Code de l'action sociale et des familles :

Au titre des représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements ou services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil :

- Titulaire : Monsieur Norbert ROMANN, Représentant de la FEGAPEI
Suppléant : Monsieur Jacques ALONSO, Représentant de la FEHAP
- Titulaire : Madame Chantal GIRE, Représentante du SYNERPA
Suppléant : Monsieur François CHOTIN, Représentant de l'ARIMC IDF

Article 4 :

Sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents avec voix consultative de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux pour la création d'un service expérimental d'aides et de soins à domicile, conformément au 2°, 3° et 4° du III de l'article R.313-1 du Code de l'action sociale et des familles :

Au titre des personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine de l'avis d'appel à projet correspondant :

- Madame Joanita TRZESICKI, Directrice de l'EHPAD Fondation Lambrechts
- Madame Laetitia BILQUEZ, Directrice MAIA/SPASAD de l'ALDS (78)

Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet correspondant :

- Monsieur Patrick LEPRETRE, Secrétaire général de l'association France Alzheimer 92

Au titre des personnels des services techniques, comptables ou financiers :

- Monsieur Franck VINCENT, Directeur général adjoint responsable du Pôle Solidarités, Département des Hauts-de-Seine
- Madame Colette AUSSAVY, Directrice de l'Autonomie, Pôle Solidarités, Département des Hauts-de-Seine
- Monsieur Alain SEKNAZI, Médecin référent de l'ARS – DT 92
- Monsieur Jean-Philippe FLOUZAT, Médecin conseil de l'ARS

Article 5 :

Le mandat des membres mentionnés à l'article 4 est valable exclusivement dans le cadre de l'appel à projet pour la création d'un service expérimental d'aides et de soins à domicile, dans le département des Hauts-de-Seine.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité, affiché, notifié aux intéressés et publié aux recueils des actes administratifs :

- de la préfecture du Département des Hauts-de-Seine,
- de la préfecture de la Région Ile-de-France,
- du Département des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 7 novembre 2016

**Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France**

Signé

Christophe DEVYS

**Pour le Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine**

**Le Directeur général adjoint
Responsable du Pôle Solidarités**

Signé

Franck VINCENT

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2016-11-15-005

ARRETE accordant à LEVALLOIS 7 PABLO NERUDA
l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de
l'urbanisme

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

A R R E T E n°

**accordant à LEVALLOIS 7 PABLO NERUDA
l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;
- Vu** la demande d'agrément présentée par LEVALLOIS 7 PABLO NERUDA, reçue à la préfecture de région le 02/08/2016 et complétée le 26/09/2016 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral IDF-2016-09-19-031 du 19/09/2016 portant ajournement de décision à LEVALLOIS 7 PABLO NERUDA, notifié le 21/09/2016 ;

Considérant que le bilan contradictoire établi avec la ville de Levallois-Perret sur la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 août 2016 a démontré que les flux de construction de logement et de bureaux diminués des démolitions permettent de justifier un ratio logement-bureau proche de 3 ;

Considérant que cet élément permet de lever l'incertitude quant aux équilibres habitat-emploi sur la commune ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement ;

ARRETE

Article Premier : L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme est accordé à LEVALLOIS 7 PABLO NERUDA, en vue de la réalisation à LEVALLOIS-PERRET (92300) – 7, rue Pablo Neruda – d'une opération de construction en extension d'un ensemble immobilier à usage principal bureaux d'une surface de plancher totale soumise à l'agrément de 9 217 m² (pour mémoire, 1 069 m² de surfaces existantes sont conservées).

Article 2 : La surface de plancher totale accordée se compose comme suit :

Bureaux :	8 632 m ² (extension)
	10 m ² (réhabilitation)
	174 m ² (démolition-reconstruction)
	1 041 m ² (surface existante conservée)

Immeuble Le Ponant – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 82 52 40 00

Equipement :	25 m ² (extension)
Locaux d'accompagnement :	362 m ² (extension) 14 m ² (réhabilitation) 28 m ² (surface existante conservée)

Ces surfaces constituent un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

Article 3 : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 2.

Article 4 : La délivrance du permis de construire étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, la présente décision ne préjuge pas de cette délivrance et elle ne peut être opposée aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, etc., qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire la demande de permis de construire. Cette demande, à laquelle sera annexée une copie de la présente décision, devra être déposée dans le délai d'un an à compter de la date de décision, à l'échéance duquel la présente décision sera caduque.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à :

LEVALLOIS 7 PABLO NERUDA
24-26, rue Ballu
75009 PARIS

Article 6 : Dans les deux mois suivant la notification ou la publication du présent arrêté préfectoral, ce dernier peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de l'aménagement du territoire, ou bien d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

L'absence de réponse au terme du délai de deux mois pour le préfet de la région Île-de-France et le ministre chargé de l'aménagement du territoire, vaut rejet implicite.

Article 7 : Le préfet des Hauts-de-Seine et le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et dont une ampliation est adressée au directeur de l'unité départementale de l'équipement et de l'aménagement des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 15 NOV. 2016

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Jean-François GARENCO

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2016-11-14-007

Arrêté du 14 novembre 2016 désignant les bureaux et
sections de vote annexe-liste bureaux et sections de vote-
Elections CROUS 2016

DESR - 16-007

Le recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 1996 modifié
relatif à l'élection des représentants des étudiants aux
conseils d'administration du centre national et des
centres régionaux des œuvres universitaires et
scolaires, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 septembre 2016 fixant les
dates des élections des représentants des étudiants
aux conseils d'administration des centres régionaux
des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral du 21 octobre 2016 fixant la date
des élections des représentants étudiants au conseil
d'administration du centre régional des œuvres
universitaires et scolaires de Versailles ;

Vu l'arrêté rectoral du 14 novembre 2016 relatif aux
quatre listes enregistrées pour l'élection du 23
novembre 2016 des représentants étudiants au
conseil d'administration du CROUS de Versailles.

Après consultation de la commission le 9 novembre 2016 :

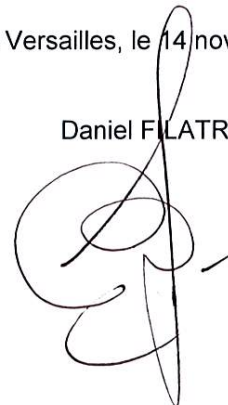
ARRETE

Article 1 : Les bureaux de vote et sections de vote mis en place le 23 novembre 2016 pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Versailles seront ouverts selon les lieux et horaires figurant sur la liste annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Versailles et le directeur du CROUS de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 14 novembre 2016

Daniel FILATRE





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE VERSAILLES SCRUTIN DU 23 NOVEMBRE 2016

VERSAILLES	
BUREAUX DE VOTE (8)	
Brasserie de l'Ecole d'Architecture	11h00-15h30
Brasserie Leclerc à Guyancourt	9h30-16h30
RU de Vélizy	11h00-16h00
Brasserie de l'IEP Saint-Germain	11h00-15h30
Résidence Jacqueline Auriol à Viroflay	17h00-20h00
Résidence Vauban	17h00-20h00
Résidence René Cassin à Elancourt	17h00-20h00
Résidence Adrienne Bolland à Buc	17h00-20h00
SECTIONS DE VOTE (7+11)	
Université Versailles, 45 avenue des Etats-Unis	9h00-18h00
UVSQ Guyancourt - Bâtiment d'Alembert	9h00-18h00
UVSQ Guyancourt - Bâtiment Vauban	9h00-18h00
UFR des Sciences de la Santé à Montigny-le-Bretonneux	9h00-18h00
Jouy en Josas HEC - RU	11h00-15h30
IUT de Mantes la Jolie	09h00-14h00
IUT de Rambouillet	11h00-16h00
<i>LPO Jules Ferry à Versailles</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT Marie Curie à Versailles</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT M. Curie à Versailles annexe Molière</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT La Bruyère à Versailles</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT Hoche à Versailles</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LPO Hôtellerie Tourisme à Guyancourt</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LPO J-B Poquelin à St Germain en Laye</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT St Exupéry à Mantes</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LPO Antoine Lavoisier à Porcheville</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LM Lycée militaire à St Cyr l'Ecole</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>IFSI Versailles</i>	<i>9h00-14h00</i>
NANTERRE	
BUREAUX DE VOTE (3)	
RU de Nanterre	11h00-15h30
Résidence de Nanterre (foyer AB)	17h00-20h00
Résidence de Nanterre (foyer GH)	17h00-20h00
SECTIONS DE VOTE (11+8)	
IUT de St Cloud	9h00-16h00
Hall de l'IUT de Ville D'Avray	9h00-14h00
Nanterre Univ, Bât E	9h00-18h00
Nanterre Univ, Bât G (SC Eco)	9h00-18h00
Nanterre Univ, Bât F (Droit)	9h00-18h00
Nanterre Univ, Bât D/D	9h00-18h00
Nanterre Univ, Bât L	9h00-18h00
Nanterre Univ, Bât V	9h00-18h00
Courbevoie Ecole des Cadres	9h00-18h00
La Défense Univ L. de Vinci	9h00-18h00
Hôpital Ambroise Paré à Boulogne	11h00-15h30
<i>IHEDREA à Levallois-Perret</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT L. Pasteur à Neuilly</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LPO Newton à Clichy</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LPO Auffray à Clichy</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT G. Monod à Enghien les Bains</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT J-P Vernand à Sèvres</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT A. Dumas à St Cloud</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT J. Curie à Nanterre</i>	<i>9h00-14h00</i>

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CROUS DE VERSAILLES
SCRUTIN DU 23 NOVEMBRE 2016**

CERGY	
BUREAUX DE VOTE (8)	
RU Le Parc à Cergy	11h00-14h00
Brasserie IUT d'Argenteuil	11h00-15h30
RU St Martin à Cergy (université)	9h00-18h00
RU Neuville à Cergy (université)	9h00-18h00
Résidence Les Linandes Mauves à Cergy	17h00-20h00
Résidence Irène Joliot-Curie à Neuville	17h00-20h00
Résidence La Croix St Sylvère à Cergy	17h00-20h00
Résidence Le Square à Cergy	17h00-20h00
SECTIONS DE VOTE (5+8)	
IUT de Sarcelles	11h00-15h30
Cergy Univ Les Chênes 1	9h00-18h00
Cergy Univ Les Chênes 2	9h00-18h00
ESSEC	9h00-18h00
EBI à Cergy-Pontoise	9h00-14h00
<i>LPO C. Pissarro à Pontoise</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LPO J. Perrin à Saint-Ouen-l'Aumône</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT A. Kastler à Cergy</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LPO J. Jaurès à Argenteuil</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LPO G. Braque à Argenteuil</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LPO C. Claudel à Vauréal</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LPO JJ. Rousseau à Sarcelles</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>ENSEA à Cergy</i>	<i>9h00-14h00</i>
ANTONY	
BUREAUX DE VOTE (3)	
UFR Jean Monnet à Sceaux	9h00-18h00
Résidence Vincent Fayot à Châtenay	17h00-20h00
Résidence Olympe de Gouges à Fontenay-aux-Roses	17h00-20h00
SECTIONS DE VOTE (6+2)	
Sceaux IUT	9h00-18h00
IUT Cachan	9h00-18h00
Sceaux EPF	9h00-18h00
Hall d'entrée de la FAC Châtenay	9h00-18h00
Site Kremlin-Bicêtre	9h00-18h00
Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris à Châtenay	9h00-18h00
<i>LPO Parc de Vilgénis à Massy</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT Lakanal à Sceaux</i>	<i>9h00-14h00</i>
ORSAY	
BUREAUX DE VOTE (10)	
RU SUPELEC (cafétéria) - Hall de restauration	9h00-18h00
IUT d'Orsay Cafétéria	9h00-16h00
RU Orsay II (Brasserie Café des sports)	11h30-14h00
RU/Cafétéria Orsay I (Les Cèdres)	11h00-20h00
Cafétéria L'Expressceaux-Bâtiment 237 à Orsay	9h00-16h00
Résidence Les Rives de l'Yvette à Bures	17h00-20h00
Résidence Les Jardins de Fleming à Orsay	17h00-20h00
Résidence La Pacaterie à Orsay	17h00-20h00
Résidence Le Bosquet aux Ulis	17h00-20h00
Résidence Emilie du Châtelet à Gif-sur-Yvette	17h00-20h00
SECTIONS DE VOTE (2+4)	
Bât 332 Orsay Université	9h00-18h00
Bât 450 Orsay Université	9h00-18h00
<i>LGT Michelet à Vanves</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT Blaise Pascal à Orsay</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>Institut d'optique à Palaiseau</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>Polytech Paris Sud à Orsay</i>	<i>9h00-14h00</i>

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CROUS DE VERSAILLES
SCRUTIN DU 23 NOVEMBRE 2016**

EVRY

BUREAUX DE VOTE (6)

RU Le Romero	11h00-14h00
RU IUT de Brétigny	11h00-14h00
Résidence Le Dragueur à Evry	17h00-20h00
Résidence Flora Tristan à Evry	17h00-20h00
Résidence les Aunettes à Evry	17h00-20h00
Résidence Marguerite Yourcenar à Evry	17h00-20h00

SECTIONS DE VOTE (5+2)

Université d'Evry - Bât Ile-de-France	9h00-18h00
Université d'Evry - Bât 1er cycle	9h00-18h00
Université d'Evry - Bât Facteur cheval	9h00-18h00
IUT de Juvisy	9h30-15h30
IUT Jean Rostand à Evry	9h30-15h30
<i>LPO R. Doisneau à Corbeil-Essonnes</i>	<i>9h00-14h00</i>
<i>LGT J. B Corot à Savigny</i>	<i>9h00-14h00</i>

Total de 109 bureaux et sections de vote